



UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE



Communiqué de presse

Mercredi 1^{er} juillet 2015

L'hôtellerie française retrouve sa liberté online et offline !

Les sénateurs ont adopté cette nuit l'article 33 octies A du projet de loi Croissance et Activité visant à **qualifier de contrat de mandat la relation entre les plateformes de réservation en ligne et les hôteliers ET donc mettre fin à la clause de parité tarifaire**, conformément au vote de l'Assemblée nationale.

Ainsi, cet article est définitivement adopté par le Parlement et entrera en vigueur une fois la loi promulguée, après le vote solennel de l'Assemblée nationale.

L'UMIH, le GNC et la CPIH se félicitent de cette disposition qui va permettre de rendre aux hôteliers leur liberté commerciale et tarifaire :

- en leur permettant d'afficher des prix inférieurs à ceux proposés aux plateformes de réservation en ligne, sur leurs canaux offline et online,
- en imposant aux plateformes de réservation d'afficher sur leur site le prix fixé par l'hôtelier.

Initiée par l'UMIH, cette disposition permet enfin à chaque hôtelier d'utiliser les supports digitaux pour proposer à ses clients des meilleurs prix et offrir une meilleure attractivité. Elle permet enfin de rééquilibrer les relations commerciales entre les hôtels et les plateformes de réservation en ligne.

« C'est un jour important pour l'hôtellerie française : ses 17 000 établissements gagnent enfin le libre accès au web pour la diffusion de leurs offres promotionnelles. C'est une victoire historique pour l'UMIH et ses structures associées qui ont travaillé sans relâche pour porter cette mesure depuis des mois auprès des ministres et des parlementaires et après plus de trois ans de procédures¹. Nous avons réussi à mettre fin aux pratiques des plateformes de réservation en ligne qui appliquent depuis trop longtemps des clauses abusives à nos hôteliers, alors que nous employons en France près de 200 000 salariés contre 650 pour Booking.com .» déclarent Roland HEGUY, Président confédéral de l'UMIH et Jacques BARRE, Président du GNC.

« La reconnaissance d'un contrat de mandat entre hôteliers et plateformes de réservation assainira la situation et clarifiera les rôles et les responsabilités de chacun. Avec ce vote, le Parlement assure aux consommateurs transparence et fiabilité en termes de conditions et de prix de vente des hôtels sur internet. Nous attendons avec cette disposition une plus grande concurrence entre les plateformes qui reprendront leur place de partenaires; entraînant in fine une baisse du montant des commissions et l'instauration de relations contractuelles gagnant-gagnant. Nous espérons que la France, avec

¹ Saisine de la Commission d'Examen des Pratiques commerciales, Saisine de l'Autorité de la concurrence, Saisine du Tribunal de Commerce de Paris

cette première mesure législative, sera suivie par nos partenaires européens. », indique Laurent DUC, Président de la branche Hôtellerie de l'UMIH.

« Face à nos 17 000 établissements, Booking.com propose 45 000 offres d'hébergements et Airbnb 100 000 logements. Face à ces géants, nos prix ont besoin d'être présents sur le web, notamment sur les comparateurs. » indique Gérard GUY, Président de la CPIH.

L'UMIH et ses syndicats associés saluent le travail et l'engagement des ministres Laurent FABIUS et Emmanuel MACRON, et des parlementaires qui ont entendu les difficultés ressenties par toute l'hôtellerie et qui les ont soutenus dans leur démarche pour rééquilibrer les relations avec les agences de distributions en ligne.



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale) et la CPIH (Confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie)) est l'organisation professionnelle leader du secteur et porte-parole des CHRD (cafés, hôtels, restaurants, discothèques). Créée en 1949, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 300 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

Contacts Presse : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr
Charlotte LE MONIET – 07 87 02 69 66 – c.lemoniet@orange.fr